

**SOUS-SÉRIE A.E.**

**FONDS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

[Introduction générale](#)

[A.E. B<sup>I</sup>. Correspondance consulaire.](#)

[A.E. B<sup>III</sup>. Mémoires et documents.](#)

## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

### **Les archives des consulats sous l'Ancien Régime**

Le règlement du 7 mars 1669 qui précisait les attributions de Colbert, après que celui-ci eut acheté une charge de secrétaire d'Etat, rattachait expressément la compétence sur les consulats au département ministériel de la Marine : les attributions de Colbert comprenaient en effet « la Marine en toutes les provinces du royaume, le commerce tant du dedans que dehors le Royaume, les Consulats de la nation françoise dans les pays étrangers, etc. ». Cette union demeura après la mort de Colbert, en dépit des prétentions exprimées par le département des Affaires étrangères. Le secrétaire d'Etat de la Marine avait une compétence plus large encore en ce qui concernait les relations avec Alger, Tunis et Tripoli ; un règlement d'octobre 1698, qui définit les compétences respectives des départements de la Marine et des Affaires étrangères, précise en effet que « les traités avec les puissances étrangères, tant au dedans qu'au dehors de l'Europe, seront signés par celui qui aura le département des étrangers, et leurs ambassadeurs présentés ou envoyés par lui à Sa Majesté, à la réserve toutefois de ceux d'Alger, Tunis et Tripoli, qui seront présentés à Sa Majesté par le secrétaire d'Etat de la Marine, et les traités par lui signés, ainsi qu'il s'est pratiqué jusqu'à présent ».

Le service des consulats fut d'abord réparti entre des bureaux distincts, respectivement chargés du Ponant et du Levant, avant d'être réunis en un même bureau en 1743, bureau transformé en 1782 en une administration des consulats.

Les archives des consulats – tant les archives des postes eux-mêmes que les correspondances, mémoires et documents adressés à Paris par les consuls – se trouvaient du même coup appartenir au fonds des archives du département de la Marine.

### **La situation des archives consulaires après la Révolution**

En 1793, la Convention rattacha les consulats au ministère des Relations extérieures. En application de cette nouvelle compétence, les archives consulaires furent partagées en 1796 entre le ministère de la Marine et celui des Relations extérieures. Ce partage ne concernait que les archives de l'administration centrale, car les archives des postes eux-mêmes furent dévolues dans leur totalité au ministère des Relations extérieures. Sur les règles qui présidèrent à ce partage des fonds, on ne peut guère être plus précis que Léonce Céliier lorsqu'il écrivait : « Il est

impossible de donner une règle précise pour orienter les recherches dans l'une ou l'autre partie, car le triage a été fait sur des bases que nous ignorons absolument ». Les minutes ministérielles, qui constituaient la série des « ordres et dépêches », furent partagées chronologiquement : les minutes antérieures à 1756 demeurèrent au ministère de la Marine, les minutes postérieures furent transférées aux Affaires étrangères. Quant à la correspondance reçue des consuls, aux mémoires et aux documents, on peut penser que le ministère de la Marine conserva ce qui semblait intéresser davantage la marine, la navigation et les pêches, le reste, c'est-à-dire l'essentiel, étant remis aux Affaires étrangères. Mais cette ligne de partage, comme il arrive toujours lorsqu'on veut diviser un fonds d'archives, est évidemment illusoire, et dès l'origine elle ne donna pas satisfaction.

Compte tenu de l'autonomie dont ont toujours disposé les ministères de la Marine et des Affaires étrangères en matière d'organisation de leurs archives, le sort des archives consulaires n'aurait pas dû concerner les Archives nationales. Cependant, en raison des difficultés que rencontrait le ministère de la marine pour assurer dans de bonnes conditions la conservation de ses archives, le fonds ancien, et singulièrement la sous-série Marine B<sup>7</sup>, où avaient été placées les archives consulaires conservées en 1796, fut déposé aux Archives nationales par décret du 28 mai 1899.

Ce transfert amena quelques années plus tard celui des archives consulaires demeurées au ministère des Affaires étrangères. Le partage de 1796, nous l'avons rappelé, n'avait jamais donné satisfaction. A la séance de la commission des archives diplomatiques du 4 février 1914, on discutait ainsi de l'opportunité de réclamer aux Archives nationales les archives consulaires déposées par le ministère de la Marine. Mais dans les premières décennies du XXe siècle, le service des archives du ministère des Affaires étrangères manquait alors cruellement de place, tandis que les Archives nationales disposaient depuis 1927 de magasins supplémentaires grâce à la dévolution de l'Hôtel de Rohan. Aussi, le 11 janvier 1933, le ministère des Affaires étrangères prit la décision de verser aux Archives nationales la correspondance consulaire antérieure à 1793, en vue de réunir « dans un même dépôt un ancien fonds d'archives disloqué depuis plus de cent quarante ans ».

Ce versement des archives consulaires s'inscrivait lui-même dans le cadre de dépôts plus importants alors effectués, faute de place, par le ministère des Affaires étrangères aux Archives nationales. Un corps de bâtiment fut même réservé pour accueillir ces versements et il continue, aujourd'hui encore, d'être appelé « bâtiment des Affaires étrangères » dans le jargon du personnel des Archives nationales. Surtout, un cadre de classement, c'est-à-dire un système de cotation des documents, fut élaboré pour accueillir ces dépôts, que l'on croyait durables<sup>2</sup>. Dans ce cadre de classement, les archives consulaires – qui ne furent évidemment pas confondues avec celles du ministère de la Marine, même si elles avaient jadis constitué un même fonds – se virent assignées la lettre B. La sous-série B<sup>I</sup> accueillit la correspondance consulaire, la sous-série B<sup>III</sup> les mémoires et documents. La sous-série B<sup>II</sup> était réservée, sans doute pour la correspondance consulaire du XIXe siècle. Les archives réintégrées des postes consulaires, elles-mêmes, furent en partie versées aux

---

<sup>2</sup> . La série A était dévolue à l'*analyse de la correspondance politique*, la série E à la *conférence de la paix de 1919*, la série J à la *comptabilité*, la série L à la *chancellerie*, la série M au *contentieux*, la série Z aux *archives réintégrées des postes*.

Archives nationales. Mais après la Seconde Guerre Mondiale, le ministère des Affaires étrangères, dont les archives disposaient désormais de locaux satisfaisants, récupéra la plupart des archives qu'il avait versées aux Archives nationales. Les archives consulaires firent exception, précisément en raison de leur complémentarité avec le fonds ancien de la Marine : dès 1943 leur dépôt fut transformé en une donation définitive. Le répertoire en a été publié en 1982.

### Situation actuelle des archives consulaires

La situation actuelle des archives consulaires est, en simplifiant, la suivante.

- *Les archives de l'administration centrale* sont toutes conservées aux Archives nationales, mais dans plusieurs séries :

- Une partie de la correspondance reçue des consulats par le département de la Marine est conservée aux Archives nationales, dans la sous-série A.E. B<sup>I</sup>. Elle est classée par ordre alphabétique des postes et pour chacun d'eux, dans l'ordre chronologique.

- L'autre partie de cette correspondance, considérée en 1796 comme intéressant plus particulièrement la Marine, est conservée, toujours aux Archives nationales, dans la sous-série Marine B<sup>7</sup>. Le classement en est différent. Les lettres ont été reliées en deux suites parallèles qui correspondent d'une part aux postes du Levant, d'autre part aux postes des autres pays ; ces deux séries géographiques ont été ensuite confondues avec juxtaposition des registres année par année. A la correspondance sont joints de nombreux mémoires et documents.

- Les registres des Ordres et Dépêches antérieurs à 1755 constituent la première partie de la sous-série Marine B<sup>7</sup> ; les registres de la période 1756-1793 appartiennent, quant à eux, à la sous-série Affaires étrangères B<sup>I</sup>.

- Les mémoires et documents sont répartis entre la sous-série Marine B<sup>7</sup> et la sous-série Affaires étrangères B<sup>III</sup>.

- La correspondance adressée aux consulats par le secrétariat d'Etat de la Marine est pour sa part, également conservée dans la sous-série Marine B<sup>7</sup>.

- *Les archives des postes eux-mêmes* sont désormais conservées par le ministère des Affaires étrangères dans son dépôt de Nantes. On en trouvera un état des fonds sur le site du ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/archives/service/inventaires/nantes/nantes.html>

Bruno GALLAND

## A.E. B<sup>1</sup>. CORRESPONDANCE CONSULAIRE

Parmi les attributions de Colbert, ministre de la Marine et contrôleur général des Finances, se trouvaient, d'après le règlement du 7 mars 1669, «les consulats de la nation française dans les pays étrangers». Les archives des consulats étaient donc incluses dans les archives de la Marine.

La Convention, par le décret du 14 février 1793, rattacha le Bureau des consulats au ministère des Relations extérieures (puis des Affaires étrangères) et partagea ses archives entre ce ministère et celui de la Marine.

En ce qui concerne les registres des Ordres et Dépêches, ceux qui sont antérieurs à l'année 1756 furent conservés à la Marine, tandis que les suivants, datés de 1756 à 1793, furent versés aux Affaires étrangères et formèrent le début de la sous-série B<sup>1</sup>. Quant aux lettres reçues des agents consulaires avant 1793, elles furent presque toutes classées dans cette sous-série B<sup>1</sup>. Seuls restèrent à la Marine, avec quelques lettres, des mémoires et documents divers.

La correspondance consulaire a bénéficié de nombreux instruments de recherche. Grâce à des collaborations internationales ou à des publications nationales des pays concernés, on dispose à ce jour d'inventaires analytiques, plus ou moins complets, pour 40 postes consulaires :

. La liste de ces instruments de recherche est disponible grâce au tome III de *l'Etat des inventaires des Archives nationales*, dont le tome III, publié en 2000 et dressé par Elisabeth Houriez avec le concours de Philippe Henrat, couvre précisément les fonds Marine et Affaires étrangères.

### ORDRES ET DÉPÊCHES

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| A.E. B <sup>1</sup> 1 à 38.  | Levant et Barbarie. 1756-1793.              |
| A.E. B <sup>1</sup> 39 à 74. | Espagne, Portugal, Italie, Nord. 1756-1793. |

### LETTRES REÇUES

*Les noms en caractères gras sont ceux des postes pour lesquels un inventaire détaillé de la correspondance est disponible en salle des inventaires des Archives nationales.*

- |                               |                          |
|-------------------------------|--------------------------|
| A.E. B <sup>1</sup> 75.       | Ajaccio. 1742-1753.      |
| A.E. B <sup>1</sup> 76 à 97.  | Alep. 1630-1791.         |
| A.E. B <sup>1</sup> 98 et 99. | Alexandrette. 1696-1778. |

- A.E. B<sup>1</sup> 100 à 114. Alexandrie. 1692-1791.
- A.E. B<sup>1</sup> 115 à 145. **Alger.** 1642-1792.
- A.E. B<sup>1</sup> 146 à 164. Alicante. 1664-1792.
- A.E. B<sup>1</sup> 165. **Amsterdam.** 1775-1784.
- A.E. B<sup>1</sup> 166 à 168. Ancône. 1697-1792.
- A. E. B<sup>1</sup> 169. Angra. 1673-1724.
- A.E. B<sup>1</sup> 170 à 172. Arta. 1702-1788.
- A.E. B<sup>1</sup> 173 et 174. **Athènes.** 1684-1791.
- A.E. B<sup>1</sup> 175 à 177. Bagdad. 1742-1791.
- A.E. B<sup>1</sup> 178 à 196. Barcelone. 1670-1791.
- A.E. B<sup>1</sup> 197. Bassora. 1743-1791.
- A.E. B<sup>1</sup> 198 à 205. Bastia. 1716-1761.
- A.E. B<sup>1</sup> 206. Benghazi. 1730-1755.
- A.E. B<sup>1</sup> 207. Bergen. 1716-1792.
- A.E. B<sup>1</sup> 208. Bilbao. 1689-1789.
- A.E. B<sup>1</sup> 209 et 210. **Boston.** 1779-1792.
- A.E. B<sup>1</sup> 211 à 300. Cadix. 1666-1792.
- A.E. B<sup>1</sup> 301 à 312. Cagliari. 1672-1791.
- A.E. B<sup>1</sup> 313 à 336. Le Caire. 1669-1781.
- A.E. B<sup>1</sup> 337 à 339. Calvi. 1739-1748.
- A.E. B<sup>1</sup> 340 à 358. **La Canée.** 1676-1791.
- A.E. B<sup>1</sup> 359 à 370. Carthagène. [1698] 1708-1729.
- A.E. B<sup>1</sup> 371. **Cerigo [Cythère].** 1751-1774.
- A.E. B<sup>1</sup> 372. **Charleston.** 1784-1792.
- Chio, voir Scio.
- A.E. B<sup>1</sup> 373 à 375. Civitavecchia. 1732-1792.
- A.E. B<sup>1</sup> 376 à 448. **Constantinople.** 1639-1790 [inventaire pour A.E. B<sup>1</sup> 376 à 385 seulement].
- A.E. B<sup>1</sup> 449 à 452. **Copenhague.** 1670-1791 [inventaire sélectif].
- A.E. B<sup>1</sup> 453. **Corfou.** 1713-1768.
- A.E. B<sup>1</sup> 454 à 468. La Corogne. 1670-1791.
- A.E. B<sup>1</sup> 469 à 473. Coron. 1752-1791.
- A.E. B<sup>1</sup> 474 à 482. **Dantzig.** 1715-1792 [inventaire pour A.E. B<sup>1</sup> 474, 475 et 482].
- A.E. B<sup>1</sup> 483. Denia. 1709-1749.
- A.E. B<sup>1</sup> 484. **Durazzo.** 1699-1726.

A.E. B<sup>1</sup> 485 et 486. Elseneur. 1697-1792.  
 A.E. B<sup>1</sup> 487. Fayal. 1686-1739.  
 A.E. B<sup>1</sup> 488. **Finale.** 1744-1748.  
 A.E. B<sup>1</sup> 489 à 510. Florence. 1690-1766.  
 A.E. B<sup>1</sup> 511 à 601. Gênes. 1668-1792.  
 A.E. B<sup>1</sup> 602. Gibraltar. 1685-1749.  
 A.E. B<sup>1</sup> 603 à 605. Gijon. 1706-1792.  
 A.E. B<sup>1</sup> 606. Gothenbourg. 1778-1792.  
 A.E. B<sup>1</sup> 607 à 614. Hambourg. 1712-1792.  
 A.E. B<sup>1</sup> 615 à 618. La Havane. 1703-1764.  
 A.E. B<sup>1</sup> 619 à 627. La Haye. 1663-1727.  
 A.E. B<sup>1</sup> 628. **Jérusalem.** 1699-1717.  
 A.E. B<sup>1</sup> 629. **Kavalla.** 1714-1732.  
 A.E. B<sup>1</sup> 630 à 642. **Larnaca.** 1670-1791.  
 A.E. B<sup>1</sup> 643 à 694. **Lisbonne.** 1649-1791 [inventaire pour A.E. B<sup>1</sup> 643 et 644].  
 A.E. B<sup>1</sup> 695 à 753. Livourne. 1668-1792.  
 A.E. B<sup>1</sup> 754 à 762. Londres. 1668-1792.  
 A.E. B<sup>1</sup> 763 à 765. Madère. 1671-1792.  
 A.E. B<sup>1</sup> 766 à 796. Madrid. 1665-1792.  
 A.E. B<sup>1</sup> 797 à 799. Mahon. 1704-1763.  
 A.E. B<sup>1</sup> 800 à 813. Malaga. 1673-1792.  
 A.E. B<sup>1</sup> 814 à 824. Malte. 1664-1790.  
 A.E. B<sup>1</sup> 825 à 843. **Maroc.** 1577-1789 [inventaire pour A.E. B<sup>1</sup> 832 à 841].  
 A.E. B<sup>1</sup> 84 à 860. Messine. 1670-1792.  
 A.E. B<sup>1</sup> 861. **Metelin [Mytilène].** 1737-1778.  
 A.E. B<sup>1</sup> 862. **Milo et Argentièrre,** 1682-1791 ; Missolonghi, 1745-1747.  
 A.E. B<sup>1</sup> 863 à 865. Modon. 1716-1751.  
 A.E. B<sup>1</sup> 866. **Monaco.** 1641-1786.  
 A.E. B<sup>1</sup> 867 à 903. Naples. 1672-1792 (*pour 1723, voir à Gênes*).  
 A.E. B<sup>1</sup> 904 à 906. **Naples de Romanie [Nauplie].** 1686-1784.  
 A.E. B<sup>1</sup> 907. **Naxie.** 1699-1778.  
 A.E. B<sup>1</sup> 908. **Nègrepont.** 1713-1772.  
 A.E. B<sup>1</sup> 909 et 910. **New York.** 1783-1792.  
 A.E. B<sup>1</sup> 911 à 926. Nice. 1691-1792.  
 A.E. B<sup>1</sup> 927. **Norfolk.** 1783-1792.

A.E. B <sup>l</sup> 928.	Oran. 1732-1754.
A.E. B <sup>l</sup> 929 à 932.	Ostende. 1715-1792.
A.E. B <sup>l</sup> 933 à 937.	Palerme. 1681-1792.
A.E. B <sup>l</sup> 938 à 944.	Palma. 1664-1792.
A.E. B <sup>l</sup> 945 et 946.	<b>Philadelphie.</b> 1778-1792.
A.E. B <sup>l</sup> 946 <i>bis</i> .	Porto. 1670-1719.
A.E. B <sup>l</sup> 947 à 951.	<b>Raguse.</b> 1700-1792 [inventaire pour A.E. B <sup>l</sup> 947 à 949]
A.E. B <sup>l</sup> 952 et 953.	<b>Rhodes.</b> 1731-1791.
A.E. B <sup>l</sup> 954 à 967.	Rome. 1668-1792.
A.E. B <sup>l</sup> 968 à 970.	Rosette. 1708-1773.
A.E. B <sup>l</sup> 971 à 976.	<b>Rotterdam.</b> 1757-1792.
A.E. B <sup>l</sup> 977.	Rovigno. 1706-1747.
A.E. B <sup>l</sup> 978 à 981.	<b>Saint-Jean-d'Acre.</b> 1721-1791.
A.E. B <sup>l</sup> 982 à 989.	<b>Saint-Pétersbourg.</b> 1713-1792.
A.E. B <sup>l</sup> 990 à 1004.	<b>Salonique.</b> 1686-1792.
A.E. B <sup>l</sup> 1005 à 1007.	Santander. 1714-1791.
A.E. B <sup>l</sup> 1008.	Satalié. 1670-1730.
A.E. B <sup>l</sup> 1009 à 1014.	<b>Scio.</b> 1696-1792.
A.E. B <sup>l</sup> 1015 et 1016.	Senigallia. 1713-1793.
A.E. B <sup>l</sup> 1017 à 1041.	Seyde. 1644-1792 [1806].
A.E. B <sup>l</sup> 1042 à 1069.	Smyrne. 1643-1791.
A.E. B <sup>l</sup> 1070 et 1071.	Stockholm. 1671-1721
A.E. B <sup>l</sup> 1072 à 1080.	Tenerife. 1670-1792.
A.E. B <sup>l</sup> 1081.	Tortosa. 1709-1713.
A.E. B <sup>l</sup> 1082 à 1087.	Trieste. 1758-1792.
A.E. B <sup>l</sup> 1088 à 1113.	<b>Tripoli de Barbarie.</b> 1642-1791 [inventaire pour A.E. B <sup>l</sup> 1088 à 1107].
A.E. B <sup>l</sup> 1114 à 1124.	<b>Tripoli de Syrie.</b> 1667-1792 [inventaire pour A.E. B <sup>l</sup> 1114].
A.E. B <sup>l</sup> 1125 à	Tunis. 1660-1792.



1154.	
A.E. B <sup>I</sup> 1155 à 1157.	Turin. 1672-1768.
A.E. B <sup>I</sup> 1158 à 1181.	Venise. 1673-1792.
A.E. B <sup>I</sup> 1182.	<b>Vigo.</b> 1703-1747.
A.E. B <sup>I</sup> 1183.	<b>Williamsbourg.</b> 1784-1787.
A.E. B <sup>I</sup> 1184 à 1188.	<b>Zante.</b> 1670-1792

### A.E. B<sup>III</sup>. CONSULATS. MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Les Mémoires et Documents comme la Correspondance consulaire, proviennent de l'ancien Bureau des consulats. Les pays y sont représentés d'une manière si inégale qu'il est permis de penser que d'importants prélèvements et même des destructions ont probablement eu lieu dans ce fonds. Les documents relatifs à Marseille et au Levant forment presque les deux tiers de cette série. Puis viennent l'Espagne, l'Italie, les Compagnies de commerce établies en Barbarie, les États-Unis. Enfin, les autres pays d'Europe, ceux d'Amérique latine et quelques pays d'Afrique et d'Asie ne comportent que quelques articles. A la fin de cette série se trouvent des résidus de la correspondance des agents diplomatiques français à l'étranger et des agents diplomatiques étrangers en France.

Ces archives sont, en grande partie, des lettres, des mémoires, des traités et négociations concernant surtout le commerce, les douanes et la navigation. Mais on y trouve également, suivant les pays, des documents sur la course et les prises, les constructions de voies ferrées, les canaux, les divisions territoriales, la population.

Au point de vue chronologique, la répartition est tout aussi irrégulière et s'étend sur les xvii<sup>e</sup>, xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles.

Les articles A.E. B<sup>III</sup> 1 à 191 sont des registres, 192 à 485 des cartons.

A.E. B <sup>III</sup> 1 à 322.	Levant et Barbarie. 1616-1873.
	1 à 5. Extraits de lettres du ministre portant décision sur les affaires concernant le commerce. 1696-1753.
	6 à 23. Rapports et feuilles approuvées par le roi ou le ministre sur des affaires concernant les consuls, la Chambre de commerce de Marseille, le commerce de la Méditerranée. 1728-1793.
	24 à 32. Rapports, extraits de correspondance et mémoires pour le roi et le ministre. 1728-1776.
	33 à 122. Correspondance de la Chambre de commerce de Marseille. 1650-1832.

123. Copies de circulaires aux agents diplomatiques. 1837. 1862.
124. Correspondance du préfet des Bouches-du-Rhône, An VIII-1827.
- 125 à 185. Correspondance de l'inspecteur du commerce de Marseille. 1673-1789.
- 186 à 189. Correspondance des députés du commerce de Marseille à Paris. 1716-1785.
- 190 et 191. Rapports sur le commerce du Levant. 1753.
192. Lettres patentes, ordonnances, édits, arrêts, règlements concernant les consulats et le commerce. 1669-1787.
- 193 et 194. Feuilles approuvées par le roi ou le ministre. 1773-1779.
- 195 à 200. Rapports et décisions concernant les consuls et le commerce. 1793-1813.
201. Minutes de lettres du ministre des Relations extérieures sur des affaires commerciales et consulaires. An V-an VII.
- 202 et 203. Rapports et notes informatives. 1750-1778.
204. Correspondance de la Chambre de commerce de Marseille. 1833-1867.
- 205 à 209. Lettres de l'intendant de Provence au ministre de la Marine. 1675-1761.
- 210 et 211. Services de santé des ports de Marseille et de Toulon. 1730-1813.
- 212 à 228. Correspondance de l'agent du ministère des Relations extérieures, puis des Affaires étrangères à Marseille. 1792-1873.
- 229 et 230. Agence de Marseille. 1815-1828.
- 231 à 233. Visite des Échelles du Levant. 1685-1817.
- 234 à 243. Mémoires et lettres sur le commerce. 1620-1853. Commerce et navigation des Français en Levant ; rivalité entre Marseille et les négociants de Languedoc, principalement pour le commerce des draps ; Compagnie de la Mer Méditerranée ; administration et commerce des Échelles de Levant et de Barbarie. Commerce, des pays étrangers avec le levant : Angleterre, Hollande, Suède, Allemagne, Italie, Pologne, Russie, péninsule des Balkans, Grèce, Turquie.
- 244 à 248. Documents sur les consuls et le commerce et sur les taxes levées sur les marchandises. 1642-1859.
- 249 à 252. Action de la Chambre de commerce de Marseille. Activité et franchise du port. 1616-1817.
- 253 à 270. Lettres et mémoires de commerçants français en Levant, d'informateurs de Marseille, de divers particuliers. 1667-1802.
- 271 à 277. États du commerce dans les ports du Levant. 1756-1787.
- 278 à 280. Mouvements du port de Marseille. 1814-1826.
- 281 et 282. Courtiers de Marseille. 1774-1787.
- 283 à 289. Draps et toiles, blés, bois à brûler. 1693-1791.
- 290 et 291. Français et protégés résidant en Levant et Barbarie. Dépôts d'argent et d'objets dans les chancelleries. 1756-1832.

292 à 299. Comptes des consuls et des agents de la Chambre de commerce de Marseille en Levant et Barbarie. 1756-1793.

300 à 304. Compagnie du Bastion de France. Compagnie du Cap-Nègre. Compagnie puis Agence d'Afrique. Iles de Tabarka et de la Galite. Régence de Tunis. Missions en Barbarie. 1708-1847.

305 à 315. Documents sur la Compagnie puis Agence d'Afrique. 1745-1822.

316 à 321. Rachat des esclaves en Barbarie et en Levant. 1638-1794.

322. Traités avec les Puissances barbaresques : France, Hollande, Danemark, l'Empereur, Hambourg, Venise, Espagne, Portugal, Compagnie d'Afrique. Précis des traités entre la France et Alger et entre l'Espagne et Alger et des expéditions françaises et espagnoles contre Alger, de 1510 à 1819. Mémoires concernant la Compagnie puis Agence d'Afrique et les comptoirs du Cap-Nègre, de la Calle, de Bône et de Collo. 1682-1830.

A.E. B<sup>III</sup> 323 à 380. Espagne. 1605-1862.

323 à 330. Ordonnances, décrets et documents divers concernant principalement le commerce. 1605-1853.

331 et 332. Extraits de la correspondance des agents diplomatiques français en Espagne. 1728-1744.

333. Traités avec l'Espagne : France, Angleterre, Deux-Siciles, la Porte, Mexique. 1659-1840.

333 à 348. Mémoires et documents, principalement sur le commerce. [1648] 1706-1862.

Relations avec la France : consulats, commerce, privilèges des Français. Commerce des Français dans l'Amérique espagnole. Traduction française de l'Histoire de Porto-Rico de don Iñigo Abad.

Commerce avec l'Espagne : Cuba, Saint-Domingue, Porto-Rico, province de Caracas, Nouvelle-Espagne, Pérou, Brésil, Philippines, Inde, Chine, Angleterre, Villes hanséatiques.

Documents sur l'Espagne, les Baléares, les Canaries, Cuba, l'île de la Trinité, les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, les Philippines.

Compagnie des Philippines. Compagnie de Guipuzcoa de Caracas.

349 à 353. États de commerce et de navigation des ports d'Espagne, des Baléares, d'Oran et de Ténériffe. 1763-1806.

354 à 360. Consuls et agents du ministère de la Marine en Espagne. 1666-an VII.

361 à 366. Les Français en Espagne : commerce, privilèges, expulsions (d'Espagne et du Mexique), confiscations de marchandises. 1702-1801.

367. Lettres de diverses chambres de commerce et villes de France. 1756-1762.

368 à 373. Lettres et mémoires d'agents consulaires et de divers particuliers. 1763-1793.

374 à 378. Cadix, Carthagène, Valence : consuls. 1701-1843.

379 et 380. Documents sur Cuba, Haïti, Porto Rico, le Guatemala, les Philippines. 1817-1861.

A.E. B<sup>III</sup> 381 à 386. Portugal. 1641-1851.

Notamment : Madère, Cap-Vert, Açores, Macao, Goa. Commerce avec

l'Europe, le Brésil, l'Inde, la Chine. Traités avec le Portugal (Angleterre, États allemands, Sardaigne, Russie).

A.E. B<sup>III</sup> 387 à 411. Italie. 1607-1868.

387. Toscane. 1748-1859.

388 et 389. Deux-Siciles. 1817-1856.

390 à 392. États sardes (notamment : construction de voies ferrées). 1816-1858.

392 et 393. États romains (notamment : foire de Senigallia). 1816-1853.

394 et 395. Correspondance des agents consulaires français en Italie, en Espagne et au Portugal. 1728-1744.

396. Comté de Nice, duchés de Parme, Plaisance, Modène, Massa-Carrara, Lucques, 1834-1845. Négociations commerciales de la France avec le royaume d'Italie et avec la Toscane, 1808 et 1853.

396 et 397. Deux-Siciles. Négociations commerciales : France, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Suède, Russie, Autriche, Saxe, Zollverein, Sardaigne, État-Unis. 1816-1859.

398. États romains (notamment : conventions de navigation : Grande-Bretagne, Belgique, Danemark, Prusse, Autriche, États italiens, Grèce, Iles Ioniennes, Levant, États-Unis). 1825-1855.

399 à 404. Milan, Naples, Documents commerciaux. 1805-1824.

405. «Droit de Villefranche» exigé dans les eaux territoriales du comté de Nice. 1607-1754.

406. Commerce des Français dans la Méditerranée, 1713-1845. Gênes, 1728-1845. Malte, 1755. États romains, 1801-1828.

407 et 408. Deux-Siciles. 1714-1834.

408. États sardes (notamment traités et conventions : Angleterre, Belgique, Hollande, Danemark, Suède et Norvège, Russie, Autriche, États allemands, Suisse, États italiens, Grèce, la Porte, Uruguay). 1780-1851.

409. Toscane (notamment : Compagnie de commerce de Toscane), 1700-1868. Trieste (notamment : littoral autrichien sur l'Adriatique), 1725-1823. Venise, 1733-1826.

410 et 411. Affaires diverses. 1811-1860.

A.E. B<sup>III</sup> 412 et 413. Grèce. 1829-1870.

Notamment : traités avec la Grèce (Angleterre, Belgique, Suède, Autriche, États allemands, Deux-Siciles, États-Unis). Isthme et canal de Corinthe.

A.E. B<sup>III</sup> 414 et 415. Turquie. 1740-1758.

Notamment : traités et conventions avec la Turquie (France, Suède et Norvège, États italiens, Grèce, Bagdad, États-Unis) ; droits de navigation (Barbarie, Maroc, Égypte, Turquie) ; mémoires concernant des régions d'Asie Mineure, de Turquie et de Grèce.

A.E. B<sup>III</sup> 416 à 419. Suède et Norvège. 1725-1855.

Relations avec la Finlande, la Russie et les États romains. Compagnie de la Mer Baltique. Banque de Norvège. Construction de voies ferrées. Correspondance des ambassadeurs et consuls de France en Suède.

A.E. B<sup>III</sup> 420. Danemark. 1715-1836.

Notamment : Compagnie de pilotes côtiers à Elseneur.

A.E. B<sup>III</sup> 421 à 423. Pays-Bas. 1734-1847.

Notamment : colonies hollandaises aux Indes orientales et en Amérique ; correspondance des ambassadeurs de France à la Haye.

A.E. B<sup>III</sup> 424 et 425. Belgique. 1722-1850.

Notamment : Compagnie d'Ostende.

A.E. B<sup>III</sup> 426 à 430. Allemagne. [1665] 1750-1569.

426. Mémoires sur le commerce (notamment : foires de Francfort et de Leipzig). [1665] 1750-1838.

427. Bavière (notamment : jonction du Rhin et du Danube, voies ferrées), 1827-1836. Wurtemberg, 1813-1842. Confédération germanique (Francfort), Hanovre, Hesse, Prusse, Saxe, Villes hanséatiques, 1816-1830.

427 *bis*. Hesse-Darmstadt. 1800-1869.

428 à 430. Brême et Lübeck. Certificats d'origine. 1810-1811.

A.E. B<sup>III</sup> 431. Autriche. 1756-1812.

Notamment : Provinces Illyriennes.

A.E. B<sup>III</sup> 432 à 435. Russie, 1728-1854.

Notamment : traités avec la Russie (Angleterre, Grèce, Saint-Siège) ; Compagnie russe-américaine ; côte est de la Sibérie, archipels des Kouriles et des Aléoutiennes, côte nord-ouest de l'Amérique.

A.E. B<sup>III</sup> 436 et 437. Grande-Bretagne. 1730-1854.

Notamment : Écosse, Irlande, Gibraltar, Malte, Commerce avec Canton.

A.E. B<sup>III</sup> 438. Arabie. Afrique. Madagascar. Ile Maurice. 1839-1858.

Djeddah. Égypte. Maroc. Côte occidentale d'Afrique. Gabon. Le Cap. Zanzibar. Madagascar. Ile Maurice.

A.E. B<sup>III</sup> 438 à 451. États-Unis. 1697-1892.

439. Minutes de lettres ministérielles concernant l'Amérique. 1785-1793.

440 à 443. Organisation commerciale, financière et consulaire des différents États ; frontière nord-ouest ; canaux et voies ferrées. 1758-1839.

444 et 445. États de commerce et de navigation des ports. 1697-1830.

446. Commerce, finances, population, divisions territoriales Commerce avec les Antilles, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. 1755-1830.

447 à 449. Lettres et mémoires concernant des particuliers, des affaires maritimes, commerciales et consulaires. 1779-1794.

450. Correspondance des vice-consulats de France. Commerce de Baltimore. 1861-1892.

451. Licences d'importation. 1811-1812.

A.E. B<sup>III</sup> 452. Mexique. 1796-1868.

Constitution politique ; divisions territoriales ; consulat de Suisse à Mexico. Matamoros. Tampico. Veracruz. Carmen.

- A.E. B<sup>III</sup> 453. Venezuela. Équateur. 1830-1868.  
Notamment : loi sur le cabotage ; provinces de Canelos et du Napo.
- A.E. B<sup>III</sup> 454. Brésil. 1829-1896.  
Notamment : règlement sur les postes ; Bahia, Pernambouc, Belem ; Rio Grande do Sul.
- A.E. B<sup>III</sup> 455. Amérique du Nord. Amérique centrale. Amérique du Sud. Iles Sandwich. 1822-1870.  
Notamment : extraits de traités avec la France.  
Canal de Panama : projets (Mexique, Nicaragua) ; Honduras ; Compagnie franco-grenadine pour le percement de l'isthme de Panama.
- A.E. B<sup>III</sup> 456. Amérique centrale. Amérique du Sud. 1818-1869.  
Guatemala. Salvador. Honduras. Nicaragua. Costa Rica.  
Colombie (comprenant l'Équateur, la Nouvelle-Grenade, le Venezuela et Panama). Pérou. Bolivie. Chili. Confédération argentine, Paraguay. Uruguay.
- A.E. B<sup>III</sup> 457. États-Unis. 1781-1870.  
Relations avec la France.
- A.E. B<sup>III</sup> 458. Haïti. 1818-1868.  
Notamment : îles adjacentes, République dominicaine.
- A.E. B<sup>III</sup> 459. Inde. Chine. 1776-1849.  
Notamment : relations diplomatiques de Tippoo Sahib avec la France.  
Commerce de l'Europe e de l'Amérique avec l'Asie. Commerce de l'Angleterre et de la Hollande avec la Chine. Macao. Hong-Kong.
- A.E. B<sup>III</sup> 460. Lettres des deux intendants Trudaine au ministre de la Marine sur le commerce et les douanes. 1756-1776.
- A.E. B<sup>III</sup> 461. Mémoires sur le développement du commerce et de la navigation en France, 1737-1851. Mémoire sur le traité de l'Assiente, la navigation dans les mers des Indes occidentales, le commerce de l'Angleterre, de la Sardaigne, de la Hongrie, de la Hollande, de la Prusse et des Villes hanséatiques, 1748.
- A.E. B<sup>III</sup> 462 à 473. Correspondance des agents diplomatiques français à l'étranger : affaires consulaires, affaires politiques, course, prises, marine, commerce, douanes. 1682-1821.  
Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Hollande, Italie, Pologne, Russie, Suède, Suisse.
- A.E. B<sup>III</sup> 474 à 485. Correspondance des agents diplomatiques étrangers en France : affaires consulaires, affaires politiques, course, prises, marine, commerce, douanes. 1651-1818.  
Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Hollande, Italie, Malte, Pologne, Portugal, Raguse, Russie, Suède, Suisse.